

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ÉLABORATION DE PLANS DE QUARTIER DANS CINQ
ARRONDISSEMENTS

SECTION I

DESCRIPTION DU PLAN DE QUARTIER

1. Le plan de quartier est un instrument de planification et de gestion en lien avec le Plan stratégique et le Plan d'aménagement et de développement. Il vise à améliorer la qualité de vie et à établir une cohérence dans la prise de décision.

L'élaboration d'un plan de quartier nécessite l'embauche du personnel d'appoint afin d'assurer la coordination des dossiers et des différents services municipaux et partenaires à chacune des trois principales étapes de sa préparation, à savoir :

1° inventaire des informations sur le milieu pour l'établissement d'un diagnostic du quartier;

2° adoption des orientations guidant les interventions sur le territoire;

3° production d'un plan d'action indiquant les interventions à effectuer ainsi que les coûts et l'échéancier de réalisation.

L'acquisition de matériel est également requise aux activités susmentionnées pour l'impression, la publication et la distribution de documents.

SECTION II

COÛT D'ÉLABORATION DES PLANS DE QUARTIER

2. Le coût d'élaboration des plans de quartier est de 250 000 \$ et il se détaille comme suit :

1° arrondissement Sainte-Foy – Sillery – trois quartiers :	50 000 \$
2° arrondissement Charlesbourg – deux quartiers :	50 000 \$
3° arrondissement Beauport – deux quartiers :	50 000 \$
4° arrondissement La Haute-Saint-Charles – trois quartiers :	50 000 \$

5° arrondissement Laurentien – un quartier : 50 000 \$

Total : 250 000 \$

Annexe préparée le 9 mai 2008 par :

Jacques Dompierre, urbaniste
Division de l'urbanisme
Service de l'aménagement du territoire